

Bulletin Quotidien

CRÉE EN SEPTEMBRE 1944 SOUS LE TITRE « INDEX QUOTIDIEN DE LA PRESSE FRANÇAISE »

QUOTIDIEN
D'INFORMATION
DOCUMENTATION
ET PROSPECTIVE

Mardi 10 janvier 2023 – Créé en 1973 – N° 12503

Le n° (HT) 28 €

Tarifs d'abonnement (HT) : 1 an : 5 190 € – 6 mois : 2 850 € – 3 mois : 1 570 €

Le gouvernement écarte finalement l'idée d'une journée sans chasse

Le gouvernement a finalement tranché : au grand dam de ses opposants, il n'y aura pas de journée sans chasse, mais un délit d'alcoolémie sera instauré et la formation des chasseurs sera renforcée.

Pour un meilleur partage de la nature, une application numérique à destination des promeneurs sera également déployée pour mieux informer le grand public sur les zones de chasse ou de non-chasse.

Après des mois de débat, les décisions ont été présentées hier par la secrétaire d'Etat à l'Écologie, Mme Bérangère COUILLARD, lors d'un déplacement dans le Loiret, à l'issue d'une rencontre avec les agents de l'Office français de la biodiversité (OFB), qui délivre les permis en France et participe à la police de la chasse.

Selon l'OFB, le nombre d'accidents de chasse recule depuis 20 ans. Lors de la saison 2021/2022, 90 accidents (blessures corporelles liées à l'utilisation d'une arme de chasse) ont toutefois été recensés, contre 80 la saison précédente. Parmi eux, huit ont été mortels, dont deux sur des non-chasseurs.

Ce week-end, un chasseur de 84 ans qui rangeait son arme dans sa voiture s'est tué accidentellement en Haute-Corse. Lundi, trois ans de prison avec sursis et une interdiction définitive de chasser ont été requis par le parquet de Sarreguemines contre un chasseur accusé d'avoir mortellement touché un autre chasseur en janvier dernier. Le verdict dans le procès pour la mort de Morgan Keane, tué en décembre 2020 d'un coup de fusil tiré par un chasseur alors qu'il coupait du bois dans sa propriété, devrait être rendu jeudi.

En octobre dernier, la secrétaire d'Etat avait évoqué l'idée d'une demi-journée sans chasse. Cette piste, dont les fédérations de chasse ne voulaient pas entendre parler, a finalement été écartée.

"Sur les 20 dernières années, rien ne me dit que le dimanche est plus accidentogène que les autres jours", a déclaré hier Mme COUILLARD.

Un rapport sénatorial remis en septembre montrait toutefois que sur la période 2003-2022, 71 % des accidents avaient eu lieu le week-end (cf. BQ du 15/09/2022).

La décision du gouvernement a tout de même provoqué de vives réactions.

"C'est un mépris inacceptable à l'égard des 80 % de Français qui attendent un cessez-le-feu", a déclaré M. Allain BOUGRAIN-DUBOURG, président de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO). Quant aux députés EELV, ils "s'étonnent d'une telle déconnexion entre les attentes des Français et les mesures annoncées", dénonçant le "laxisme de la majorité face au lobby de la chasse", dans un communiqué.

"Le gouvernement passe à côté. Il a fait le choix des lobbies. C'est inquiétant. L'instauration d'un jour sans chasse aurait dû être le cœur des propositions " a indiqué le président du groupe écologiste du Sénat, M. Guillaume GONTARD, sénateur de l'Isère. Il a rappelé le récent sondage, le baromètre Fondation 30 millions d'Amis / Ifop, réalisé les 5 et 6 janvier, selon lequel 79 % des Français sont favorables à un dimanche sans chasse, parmi lesquels 76 % des ruraux. "Sans aller jusqu'à la proposition de Yannick JADOT à la présidentielle qui visait à interdire la chasse les week-ends et les vacances scolaires, refuser ne serait-ce qu'une demi-journée par semaine sans chasse, c'est incompréhensible. Les chasseurs se tirent une balle dans le pied si l'on peut dire. Ils vont contre les attentes de la société et de ce fait prennent le risque d'un rejet global de leur pratique" a indiqué M. GONTARD.

M. Willy SCHRAEN, président de la Fédération nationale des chasseurs, qui estimait qu'un dimanche sans chasse mettrait la ruralité "à feu et à sang", a quant à lui déclaré hier "prendre acte" des "mesures de bon sens" du gouvernement, saluant leur "pragmatisme" et attendant "d'en voir les modalités pratiques". La Fédération nationale des chasseurs (FNC) a assuré que les mesures annoncées sont "la droite ligne de ce que la FNC défend et met en place sur le terrain de manière concrète". "Nous avons réussi en 20 ans à diviser par 4 l'ensemble des accidents de chasse, et même par 5 ceux qui sont mortels", a rappelé la Fédération, qui a salué des "mesures efficaces" inspirées des travaux du Sénat.

"Les chasseurs semblent être satisfaits du plan de sécurisation du gouvernement. C'est assez curieux car lorsque nous avons présenté notre rapport, dont sont issues les mesures présentées ce matin, ils n'étaient pas avares en critiques " a noté M. Patrick CHAIZE, sénateur (LR) de l'Ain, qui fut rapporteur de la mission conjointe sur la sécurisation de la chasse.

"Nous avons choisi de ne pas interdire, mais plutôt de favoriser la coexistence. On croit à la cohabitation", a souligné Mme COUILLARD.

Mesure phare du plan : la création d'un délit d'alcoolémie pour les chasseurs, comme celui pour les automobilistes, soit un seuil maximal fixé à 0,5 g d'alcool par litre de sang. Une contravention de 135 euros doit être instaurée "tout de suite", selon la secrétaire d'Etat, ajoutant qu'un projet de loi sera déposé "très rapidement" pour aggraver les poursuites pénales, sans préciser comment seront effectués les contrôles. Les sanctions administratives en cas d'accident grave seront aussi renforcées avec la possibilité d'un retrait du permis de chasse pendant une période déterminée, avec interdiction de le repasser.

Débat parlementaire

Le débat va de toute façon se poursuivre au Parlement.

Le mois dernier, les députés EELV ont déposé une proposition visant à interdire la chasse les week-ends, jours fériés et pendant les vacances scolaires.

Alors que la plupart des mesures annoncées (cf. infra "Pour vos dossiers) reprennent les propositions de la mission sénatoriale d'information, qui avait écarté l'instauration d'un jour sans chasse, privilégiant l'échange d'informations entre usagers de la nature, une meilleure formation des chasseurs et une mesure phare comme l'interdiction de l'abus d'alcool et de stupéfiants à la chasse, la proposition de loi du rapporteur de la mission, M. Patrick CHAIZE (LR, Ain) va être déposée "dans les prochains jours".

Elle déclinera les propositions de la mission d'information du Sénat. "L'examen devra aller assez vite, vraisemblablement au printemps car la ministre a annoncé des mesures qui doivent entrer en vigueur pour la prochaine saison de chasse comme le développement d'une application qui recensera les zones de chasse " a indiqué M. CHAIZE à Public Sénat.

Le texte instaurera notamment un délit visant à sanctionner l'acte de chasse sous l'emprise excessive de l'alcool, l'uniformisation des règles de sécurité au niveau national ou encore l'obligation de la déclaration des battues dans la future application.